Tarif des douanes

commerciale d'ensemble? Alors que nous n'avons pas de politique commerciale générale, on peut se demander dans quel contexte ces changements sont effectués?

Quand nous irons en comité, nous demanderons pour quelle raison nous voulons imposer des droits de douane sur des cigares roulés à la main. La question peut paraître insignifiante en elle-même, mais il y a des centaines de ces cas. Il est à supposer qu'il s'agit d'un important train de mesures commerciales tendant à protéger quelque chose au Canada. Peut-être y a-t-il au Canada une industrie du cigare roulé à la main que nous cherchons à protéger, mais je n'en connais pas. S'il y a une pareille industrie naissante qui a besoin d'une certaine protection à ses débuts dans la vie, nous l'apprendrons.

Quand nous parcourons la liste, monsieur le Président, nous voyons des pages et des pages d'articles comme le matériel minier et le matériel agricole qui entrent en franchise. La recommandation à ce sujet, c'est qu'il faut importer tout le matériel de transformation minière dont nous avons besoin. Le Canada est un important pays minier à l'échelle mondiale. Estce dans notre intérêt de continuer à importer toute la machinerie et tout le matériel d'exploitation minière? Est-ce qu'il ne faudrait pas être exportateur d'une part importante de ce matériel et de cette machinerie?

M. de Jong: Bravo!

M. Riis: Bien sûr que si, monsieur le Président. Peut-être alors que, s'il y a lieu d'envisager une stratégie industrielle d'ensemble, étayée d'une stratégie complémentaire douanière et commerciale, il serait logique d'imposer des droits de douane sur certains secteurs du matériel minier. Mais ces choses-là sont si difficiles à apprécier, monsieur le Président: cigares roulés à la main, prothèses auditives, couteaux, filtres, etc., sans contexte sur lequel nous appuyer.

Nous ne sommes pas tellement pressés d'admettre l'explication qu'il s'agit d'un projet de loi technique à adopter les yeux fermés. Nous voulons le renvoyer au comité; nous voulons l'examiner article par article. Je veux bien croire ce que dit le député, qu'il s'agit d'un projet de loi technique mais c'est là une explication que nous donnent tant de ministres. Le ministre des Pêches et des Océans a dit il y a quelques jours: «N'ayez crainte, j'ai vérifié, j'ai mangé de ce thon, il n'y a pas à s'inquiéter. J'ai passé par-dessus l'avis de tous les hommes de sciences consultés, mais faites-moi confiance.» Ensuite, la ministre d'État chargée des Finances a déclaré: «Ne vous préoccupez pas des entretiens qui ont eu lieu à Washington en fin de semaine. Ils vont simplement dévaluer la monnaie américaine par rapport à la nôtre, ce qui risque de nous faire perdre quelques centaines de milliers d'emplois. Mais ne vous en faites pas. Ayez foi. Nous savons ce que nous faisons». On nous a dit d'avoir foi lorsque le Polar Sea a violé nos eaux territoriales, les Américains ayant oublié de nous demander la permission. On nous a dit que la question serait résolue. Il y a trop de laissez-faire.

Nous pouvons trouver un milliard, c'est-à-dire mille millions, de dollars pour renflouer deux banques, sans débat aucun sur la valeur de cette décision. En une fin de semaine, le gouvernement s'est engagé, au nom des contribuables, à verser mille millions. Vu dans ce contexte, nous estimons nécessaire de parler de ces questions secondaires, bien que, devant les sujets importants pour le pays, les sujets dont le Parlement devrait parler, nous puissions nous interroger sur le bien-fondé

d'une longue discussion pour savoir si les appareils auditifs doivent entrer en franchise ou être frappés de droits de 8 p. 100.

Nous devrions, monsieur le Président, renvoyer ce projet au comité le plus rapidement possible et l'y étudier sérieusement pour nous assurer qu'il ne contient pas d'entourloupette de la part du gouvernement, comme cela s'est déjà produit. Ensuite, monsieur le Président, nous devrions revenir aux questions réellement importantes pour les Canadiens.

M. de Jong: Monsieur le Président, je me demande si mon collègue sait que parmi les articles qui entreront maintenant en franchise figurent les épandeurs d'engrais, non pas ceux du genre poussé manuellement, mais les épandeurs mécanisés. Le député sait-il pourquoi le gouvernement veut abaisser le prix des épandeurs? Pense-t-il que certaines des erreurs de ce gouvernement doivent être épandues, ce qui exige, évidemment, des épandeurs moins coûteux?

M. Riis: Monsieur le Président, je dois reconnaître que je ne m'étais pas penché sur la question des épandeurs, mais elle mérite d'être étudiée. Il y a des secteurs de l'économie qui, eux aussi, méritent toute l'aide possible. Dans un pays où l'agriculture joue un grand rôle pour nourrir un monde affamé, nous devrions être fiers de créer une industrie de la machine agricole. Certaines des plus importantes innovations techniques dans ce domaine ont été faites au Canada. Pour des raisons bien évidentes, monsieur le Président, c'est un domaine où nous devrions exceller. Nous devrions être à la pointe de la technologie, qu'il s'agisse d'épandeurs, de moissonneuses ou d'autre chose. Peut-être qu'une aide, sous forme de droits de douanes sur les produits importés, pendant quelques années, serait une bonne chose. Cela n'aurait de sens, je le répète, que dans le contexte d'une politique globale de l'exportation. Pour l'instant, bien sûr, nous n'en avons pas. En réalité, nous n'en avons jamais eu. L'idée, quelque peu simpliste, du libreéchange avec les États-Unis que certains préconisent ne constitue certes pas le bon moyen d'établir une politique commerciale globale qui favoriserait les Canadiens.

• (1620)

Mon collègue de Regina soulève un point intéressant, qui fait ressortir encore plus clairement le besoin d'envisager de façon logique, globale et rationnelle la mise au point d'une saine politique sur le Tarif des douanes.

M. Taylor: Monsieur le Président, c'est le dernier échange qui me fait réagir. Pendant des années, les châssis des machines servant à la production alimentaire, entre autres à l'épandage des engrais, n'ont pas été assujettis au Tarif des douanes. Pendant la dernière année du régime libéral, on a imposé la douane aux châssis des machines servant à la fertilisation. Un fonctionnaire du ministère n'a pas saisi la différence entre le châssis de cette machine et celui d'un camion. La machine dont je veux parler sert exclusivement à répandre de l'engrais. On ne peut absolument pas l'utiliser comme camion. Or, cette taxe a fait grimper les frais de production des aliments. Je suis fermement convaincu qu'on devrait pouvoir se procurer toute machine servant à la production alimentaire, notamment les épandeurs d'engrais, sans frais de douane. Inutile d'ajouter aux frais de la production alimentaire. C'est un principe de bon aloi qui, je l'espère, inspire toute cette mesure.